



COMITÉ DES PARTENAIRES DE LA MOBILITÉ

Compte-rendu de la réunion

30 mai 2023 – FORMERIE

Etaient présents :

Collège des élus

Jean-Claude BAGUET, Maire, SONGEONS
Denis DORMOY, Conseiller municipal, LE HAMEL
Fabienne CUVELIER, Présidente, CCPV
Jean-Pierre ESTIENNE, Vice-Président, CCPV
Roger JUMEL, Conseiller Municipal, SAINT-OMER-EN-CHAUSSÉE
Patricia LEQUET, Directrice Générale des Services, CCPV
Nina PELLETIER, Service Développement Durable, CCPV

Collège des habitants

Véronique CANDOTTI, habitante, HANNACHES
Philippe DAVERDIN, habitant, THIEULOY-SAINT-ANTOINE
Delphine DESENNE, habitante, FEUQUIERES
Patricia DOLLE, habitante, FEUQUIERES

Collège des employeurs

Caroline CHESNEAU, FRÉVIAL (Formerie)
Laurence LECUIR, BIGARD (Formerie)
Delphine ROUSSEL, MEF (Grandvilliers)

Collège des représentants d'usagers ou d'habitants

Collège des partenaires

Justin ADRIAN, animateur, CSR de Songeons
Antoine BANTIGNIES, Chargé de mission, Région Hauts-de-France
Arnaud CHAIGNON, Directeur, CSR de Marseille-en-Beauvaisis
Magali DELBOUILLE-CARPENTIER, Directrice, PETR du Grand Beauvaisis
Thierry DEODATO, Directeur, CSR du Canton de Grandvilliers
Hélène PICHARD, Vice-Présidente, CSR du Canton de Grandvilliers

Etaient excusés :

Collège des élus

Franck CORDIER, Vice-Président, CCPV

Collège des habitants

Jean ZIOLO, habitant, LANNOY-CUILLERE

Collège des employeurs

Jenny WATTELIER-LEBAUDY, Centre Hospitalier (Grandvilliers)
Sophie FOUCAULT, NOEE Emploi

Collège des représentants d'usagers ou d'habitants

Catherine JAUDON, Inspectrice de la circonscription de Grandvilliers

Collège des partenaires

Thomas NAESENS, chargé de mission transports, SMTCO

Rappel de l'ordre du jour

- **Présentation du Plan de Mobilité Simplifié finalisé (intervention de TECURBIS)**
- **Questions diverses**

Propos introductifs du Comité des Partenaires par Mme CUVELIER et Mme PELLETIER, qui rappellent que le comité des partenaires doit être réuni au moins une fois par an par l'autorité organisatrice de la mobilité. Il doit également être consulté pour donner son avis sur le Plan de Mobilité Simplifié élaboré par la CCPV.

Présentation du Plan de Mobilité Simplifié par TECURBIS (diaporama joint)

Relevé des échanges

Le CSR de Grandvilliers émet une réserve concernant la mise en place d'aides à l'achat de matériel pour les vélos à destination des habitants, qui pourrait ne pas profiter aux personnes qui en ont le plus besoin. Des aides plus élargies, par exemple pour la mise en place de pédibus, vélo-bus sont jugées plus efficaces.

Le collège des habitants regrette l'absence d'un réel schéma directeur vélo, identifiant les itinéraires des communes à moins de 5 kilomètres des bourgs-centres et des gares. Il n'y a actuellement aucune voie verte ni aucune piste cyclable sur le territoire, alors que la dangerosité de la voirie est forte.

Le collège des élus confirme le besoin d'un pré-schéma des axes identifiés.

Le collège des habitants relève également que l'aspect touristique du vélo n'est pas pris en compte dans le Plan de Mobilité Simplifié, alors que beaucoup de communes souhaiteraient développer cette activité.

Le CSR de Marseille-en-Beauvaisis émet un doute sur l'usage quotidien du vélo en milieu rural.

La Cité des Métiers exprime la nécessité d'une cartographie des itinéraires cyclables touristiques existant.

Le collège des élus explique que le PMS cible en priorité les trajets du quotidien, plutôt que l'usage touristique.

Le PETR du Grand Beauvaisis salue le travail qui est fait, qui est ambitieux pour un EPCI de petite taille et en milieu rural. Le PETR explique la démarche de leur étude « ferroviaire et mobilité », qui démarre en 2023 : l'objectif est de trouver les articulations possibles entre les politiques et les actions de chaque EPCI, afin de créer des synergies et d'obtenir des financements de façon plus efficace.

Le collège des élus ajoute que le PMS est le fruit de deux ans de réflexion, dans un contexte où la mobilité n'était pas une préoccupation pour le territoire. Le PMS est une première étape, il ne pourra donc pas être satisfaisant pour tout le monde. Un travail est effectivement mené avec les EPCI voisins, notamment la CAB, sur les itinéraires pédestres qui ne s'arrêtent pas aux frontières de la CCPV. La CCPV souhaite également rencontrer le département pour aménager une voie cyclable le long de la coulée verte.

Le collège des élus indique un manque d'information et de solution de transports une fois arrivé en gare.

La Région explique que les Contrats Opérationnels de la Mobilité (COM) et les Plans d'Actions communs en matière de Mobilité Solidaire (PAMS) qui seront prochainement élaborés à l'échelle des bassins de mobilité vont permettre de définir des actions en matière de mobilité solidaire et de coordination entre les différents modes de transport. Le problème de rabattement vers un autre mode de transport et l'information voyageur peuvent faire l'objet du COM. Le diagnostic a été lancé en début d'année 2023.

Le comité s'accorde sur le manque d'information sur l'offre de mobilité du territoire. Le site Oise Mobilité permet de recenser les modes de déplacement, les arrêts, les tarifs, les horaires... mais il reste peu connu du grand public, et il est imperméable à la SNCF. Une communication papier (dans le magazine de la CCPV par exemple) pourrait être envisagée.

Le CSR de Grandvilliers insiste sur l'importance d'accentuer le covoiturage pour les trajets quotidiens, qui ne sont pas encore entrés dans les mœurs. Il ajoute que qu'une formation Savoir Rouler à Vélo a été réalisée auprès des animateurs des Centres Sociaux Ruraux du territoire. Le CSR de Grandvilliers intervient également sur le collège de Grandvilliers pour familiariser les élèves avec la mobilité ferroviaire avant leur entrée au lycée.

Le CSR de Marseille-en-Beauvaisis ajoute qu'il faut se préoccuper de la mobilité des plus fragiles, mais aussi de la mobilité de la jeunesse. Le territoire est peu attractif pour la jeunesse, notamment parce qu'il n'y a pas de lycée général.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 30/06/2023
Reçu en préfecture le 30/06/2023
Publié le
ID : 076-200069722-20230629-DELIB2023_039-DE

Le 29 juin 2023 à 19h00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Christian ROUSSEL.

Etaient présents :

Jacky BAUDON, Virginie LUCOT-AVRIL, François SELIER, Marc DOOM, Danielle LANSOY-CARON, Gilles LOUBAT, Éric ARNOUX, Annie CLAIRET, Kévin PLOUVIER, Sophie MARTIN, David DESENCLOS, Xavier DUVAL, André BAYART, Pierre SECACHE, Patrick OUTREBON, Chantal BENOIT, Jean-Pierre COURTOIS, Gérard CHAIDRON, Jean-Pierre DELOBEL, Stéphane POTEAUX, Jean-Claude BRAILLY, Dany DELABOUGLISE, Jérôme BLOQUET, Bernard HAUDIQUERT, Bernard THIEBAULT, Jean-Claude QUENOT, Jean-Claude BECQUET, Agnès CREPT, Joël MILON, Jean-Paul MOREL, Jacques BACOUEL, Thierry BLONDIN, Delphine COVIN, Marylène PAUL, Christian ROUSSEL, Rémy TERNISIEN, Jérémy ELDERT, Bernard LENEVEU, Ludovic JULIEN, Denis DUPONT, Bruno BORGEO, Jean-Christophe SANNIER.

Etaient représentés, excusés ou absents :

Nicolas GALHAUT, Hélène AGIER (pouvoir à Mme LUCOT-AVRIL), Philippe LUCAS, Daniel HOUZELLE, David BOUTRY, Claudine GAREST, Alain SENECHAL, David MICHEL, Jean-Luc MOREL, Dominique VALLEE (pouvoir à M. POTEAUX), Etienne LANNEL, Claude SANTERRE (représenté par M. BLOQUET), Christine MOREAU, Régis DENISE, Jean-Jacques NANTOIS (pouvoir à M. LOUBAT), Jean-François PAYEN, Nicolas PLE (pouvoir à M. BRAILLY).

Secrétaire de séance : Stéphane POTEAUX.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Transports ;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 novembre 2016 portant création de la Communauté de Communes Interrégionale Aumale - Blangy sur Bresle et de ses compétences ;

Considérant que la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités dispose que les territoires de moins de 100 000 habitants peuvent se doter d'un plan de mobilité simplifié afin de définir une stratégie locale en matière de mobilité ;

Considérant que par délibération du 19 juin 2023, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Picardie Verte a approuvé le projet de Plan de Mobilité Simplifié élaboré sur son territoire ;

Considérant que conformément à l'article L.1214-36-1 du Code des transports, ce projet est soumis pour avis, avant son approbation définitive, aux Autorités Organisatrices de la Mobilité limitrophes qui disposent d'un délai de 3 mois à compter de la date de transmission ;

Considérant que le projet de plan susvisé a été transmis à Monsieur le Président de la CCIABB, le 21 juin 2023 ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, émet un avis FAVORABLE au projet de Plan de Mobilité Simplifié de la Communauté de Communes de la Picardie Verte, tel qu'annexé à la présente délibération.

Fait en séance les jour, mois et an susdits,

Le Président,

Christian ROUSSEL



Le Président certifie que la présente délibération a été transmise au Contrôle de Légalité le 30/06/2023 et qu'elle a été publiée sur le site Internet le 06/07/2023

Le Président,

Christian ROUSSEL



**Commune de La-Neuville-sur-Oudeuil,
Le 22/06/2023**

Bonjour,

Je vous confirme l'avis favorable de Madame le Maire, Christine ORTEGAT.

Cordialement,

Audrey MATHIEU
Secrétaire de mairie LA NEUVILLE SUR OUDEUIL

Commune de Blicourt,

Le 30/06/2023

Bonjour,

Je vous informe que Monsieur le Maire, Gérard DEFRANCE ne voit pas d'objections au plan de mobilité simplifié.

Cordialement,

Audrey MATHIEU
Secrétaire de Mairie

**Commune de Lachapelle-sous-Gerberoy,
Le 16/07/2023**

Le projet de Plan de Mobilité Simplifié a été communiqué à l'ensemble des conseillers municipaux de notre commune, pour information et discussion.
Je vous informe que ce plan est approuvé par l'équipe municipale de LACHAPELLE-SOUS-GERBEROY.

Très cordialement.

Bruno RONSEAU, maire de LACHAPELLE-SOUS-GERBEROY

P. Daverdin, membre du comité des partenaires de la mobilité (collège des habitants)

Le 13/08/2023

En tant que représentant des habitants dans le comité des partenaires du plan de mobilité simplifié et en complément de mon avis déjà formulé lors de la 1ère réunion de ce comité et repris dans votre compte rendu, je souhaite vous apporter un avis plus complet sur toutes les actions de ce plan et une contribution complémentaire avec des propositions d'ajouts, conformément à mes propos en comité.

Reprenant dans l'ordre de votre étude :

Actions 1 et 2 : lignes TER et Cars interurbains

S'agissant d'une compétence de la Région, il convient en effet de travailler avec cette collectivité, à étoffer l'offre de façon à améliorer la connexion des cars avec le train et étudier une nouvelle liaison régulière entre les pôles du territoire Grandvilliers, Feuquières, Formerie, Songeons, Marseille.

En complément des sous actions décrites dans l'étude, il est proposé, d'ajouter une action de communication par la CCPV en 2 volets :

- Communication sur les itinéraires des trains et des cars, les horaires via le magazine (ex une lettre spécifique insérée) et le site internet de la CCPV avec onglet spécifique sur la mobilité.
- Mettre en place des panneaux d'information avec horaires et circuits dans tous les abri bus concernés par les 5 lignes régulières de cars + un à chaque gare du territoire ; en effet, la majorité des gens ne connaît pas ces possibilités de déplacements en transport en commun pensant qu'elles sont réservées aux scolaires.

Actions 3 et 4 : covoiturage et autopartage

Pour le covoiturage :

Ce mode de transport doit être favorisé et pour cela en plus des actions décrites dans l'étude, il est proposé :

- Recenser les aires existantes puis en fonction des manques, en ajouter prioritairement au niveau des gares et les rendre plus lisibles : signalisation à partir des centres bourgs et avoir des places réservées bien identifiées.
- Etudier une prise en charge partielle des frais des utilisateurs mais pour les seuls trajets domicile-travail.

Pour l'autopartage

Ce service ne paraît pas prioritaire pour l'instant en termes de coût d'investissement et de fonctionnement par rapport au service rendu et compliqué juridiquement. Il convient en effet, d'abord, de s'appuyer sur des expériences similaires mises en place sur d'autres territoires ruraux.

Action 5 : véhicules à la location

Ce service ne paraît pas prioritaire concernant l'automobile, par ailleurs couvert par des offres privées.

En tout état de cause, si une aide était apportée elle devrait être fléchée pour les déplacements domicile/ travail et s'il n'y a pas d'autres réponses concernant les transports en commun.

Actions 6,7,8 : favoriser la mobilité à vélo

Il s'agit là du volet principal tel que souhaité par les habitants d'après l'enquête réalisée dans le cadre de l'étude et pratiquement le seul domaine où la CCPV peut jouer un rôle majeur en termes de mobilité, les autres étant essentiellement de la compétence de la Région.

Pour donner plus de force et de lisibilité à cette thématique, il est proposé de regrouper toutes les actions dans **un plan mobilité à vélo** ambitieux, de hiérarchiser les actions et de les décliner dans un plan pluriannuel de travaux sur 5/7 ans.

Ce plan vélo doit répondre à 2 objectifs majeurs : prioritairement utilitaire, en facilitant les déplacements domicile- travail (rabattements vers les transports en commun) et permettre de rejoindre facilement les gros équipements sportifs et les zones de chalandise d'une part, Et secondement permettre le développement touristique et économique du territoire par la découverte de ses richesses.

Pour mettre tout cela en œuvre, il est proposé de reprendre les actions déjà formalisées et d'en rajouter afin d'avoir en final un projet complet servant de feuille de route à l'horizon 2030.

Je vous propose donc une seule action : **un plan Vélo**, qui se décline en une douzaine de mesures balayant l'ensemble de la thématique ;

Propositions de mesures :

A) Pour le volet infrastructures routières

- 1- Relier aux 4 bourgs centre et aux gares toutes les communes situées à moins de 5 kms, par des voies cyclables adaptées en fonction des voies empruntées, de la circulation automobile et des opportunités : voie verte, piste cyclable, bande cyclable ou simple marquage au sol. Intégrer les communes à moins de 5 Kms de Gournay, Crèvecœur (Hétomesnil), Aumale (Quincampoix) s'agissant de leur zone de chalandise, de loisirs et scolaire.
- 2- Créer un réseau d'une dizaine kms de pistes cyclables ou voies vertes en site propre pour les routes dangereuses : ce réseau intégrerait la liaison Sarnois-Grandvilliers déjà réalisée, la liaison touristique Rotangy-St Omer en chaussée sur la coulée verte, et des portions de voirie intercommunale sur RD dangereuse au 1er rang desquelles la liaison Marseille en Beauvaisis/Grandvilliers le long de la RD 901, permettant de relier 2 bourgs centre entre eux, ainsi que Fontaine-Lavaganne, Gaudechart, Thieuloy Saint Antoine et Halloy situés à moins de 5 kms de ces bourgs centres, donc une liaison avec beaucoup d'utilisateurs potentiels.
Par ailleurs, pour les touristes ce sont les voies vertes qui sont la vitrine d'un territoire à vélo, facteur de développement économique.
- 3- Créer une voie cyclable continue Feuquières-Moliens compte tenu de l'importante activité économique dans ces 2 communes bourgs centre secondaires de la CCPV et étudier son raccordement jusqu'à la gare d'Abancourt porte d'entrée sur le territoire de la CCPV.
- 4- Créer des voies cyclables intra-muros bien matérialisées dans les bourgs centre prioritairement entre leur centre, les collèges/lycée, les équipements sportifs majeurs et les gares.

B) Pour le volet Aménagements urbains

- 5- Mettre en place des stationnements vélos simples dans tous les bourgs centre notamment un au centre à proximité des commerces et l'autre au niveau des grands équipements sportifs et d'enseignements scolaires ;
Des stationnements vélos sécurisés ceux-là, sont également nécessaires aux points de liaison avec les autres modes de déplacements : d'abord les gares et progressivement aux arrêts des lignes de cars et aux aires de covoiturage.

C) Développement économique et touristique

- 6- Etude et mise en œuvre d'un premier parcours balisé de découverte des richesses du territoire de la CCPV ; Il doit intégrer des voies vertes pour être plus attrayant et donc vendable.

Pour capter une clientèle nationale et internationale, celui-ci serait doublement relié à l'itinéraire européen Paris-Londres et passerait forcément par Songeons/Gerberoy et relierait 3 des 4 pôles du territoire (Songeons, Marseille, Grandvilliers) tout en traversant le maximum de communes qui leur sont situées à moins de 5 Kms afin d'y raccorder le maximum de population tout en minimisant les coûts. De Grandvilliers le circuit se prolongerait vers Crèvecœur (via Hétomesnil) pour rejoindre la coulée verte, St Omer et au-delà Beauvais et à nouveau le Paris-Londres ;

Le territoire aurait ainsi 3 entrées principales pour les cyclistes itinérants : Gournay et Beauvais sur Paris Londres et Crèvecœur sur la coulée verte en provenance d'Amiens.

Un second parcours dérivatif du 1er, reliant Songeons à Grandvilliers via la vallée du Thérain, Formerie, Abancourt, Feuquières serait également à étudier dans un second temps.

- 7- Etablir un plan des circuits vélos et pédestres balisés, raccordés à cet itinéraire principal et créer de nouveaux circuits balisés en veillant à irriguer tout le territoire...
- 8- Participer financièrement à la création d'hébergements de qualité labellisés accueil vélos.
Les stations de réparation proposées dans l'étude sont un plus, mais ne sont à implanter que lorsqu'il n'y a pas d'offre privée.
- 9- Favoriser la location-vente de vélos électrique ou pas, sur critères de ressources pour une utilisation utilitaire (liaison domicile/ travail en lien avec les transports en commun.

D) Promotion des mobilités douces

- 10- Organiser des journées de sensibilisation des scolaires avec distribution d'équipement de sécurité type chasuble par exemple d'un coût plus modique qu'un casque par ex
- 11- Mettre en place un évènementiel annuel à date fixe (en septembre pendant la semaine de la mobilité) autour des mobilités douces avec l'appui des acteurs et associations locales.
- 12- Création d'un guide des circulations douces de la CCPV avec tous les circuits vélos et pédestres, valorisé dans les offices de tourisme et sur un site internet dédié.

E) Mise en œuvre du plan vélo

Vu l'importance du projet en termes de coût du fait que l'on part d'un territoire vierge dans ce domaine, il paraît nécessaire d'établir une programmation pluriannuelle sur 5/7 ans des actions et travaux hiérarchisés en fonction des moyens que la collectivité veut y consacrer. Cette feuille de route se doit d'être concertée en parallèle avec le Département, principal maître d'ouvrage du fait que la plupart des travaux sont sur RD et qu'il est financeur de pratiquement toutes les actions.

A noter que des aides pourront être sollicitées aussi auprès de l'Etat, la Région et l'Europe en fonction des actions présentées.

Pour ce qui concerne les 1ers travaux, l'année 2024 pourrait être consacrée principalement aux actions utilitaires qui sont les plus "rentables" en termes de bénéficiaires plutôt que touristiques avec priorité aux implantations des stationnements vélos dans les bourgs centre, et aux premières liaisons intercommunales sur RD en concertation avec le Département pour les réaliser en même temps que ses travaux de réfection de voirie et de signalisation horizontale.

Enfin concernant un autre volet du plan de mobilité simplifié, rien n'apparaît dans l'étude concernant la mobilité des personnes à mobilité réduite au moins pour faire part des mesures existantes.

Commune de SENANTES (60650)
4 Place de l'Eglise

Tél. : 03.44.82.55.14

Courriel : contact@mairie-senantes60.fr

Communauté de Communes de la Picardie Verte

3 Rue De Grumesnil - BP 30
60220 FORMERIE

SENANTES, le 31 août 2023

Objet : Avis du Conseil Municipal sur le projet de Plan de Mobilité Simplifié de la Communauté de Communes de la Picardie Verte

Madame la Présidente,

En réponse à votre mail du 21 juin 2023, nous vous informons que le projet de Plan de Mobilité Simplifié de la Communauté de Communes de la Picardie Verte a été soumis à notre Conseil Municipal lors de sa réunion du 21 juillet 2023.

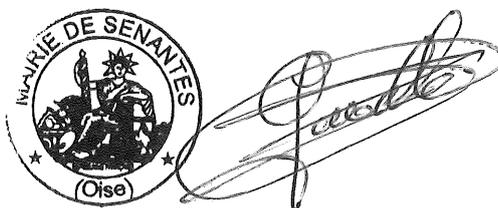
Après consultation de ce projet, le Conseil Municipal donne un avis plutôt favorable tout en soulignant la difficulté de réalisation de certaines actions proposées en termes de faisabilité et d'investissement. Le Covoiturage pourra trouver un essor supplémentaire et le maintien de lignes de car en dehors des vacances scolaires pourrait être envisagé.

Il a été également évoqué le problème de mobilité pour 2 jeunes apprentis de Senantes (bourg), qui avaient besoin de se rendre chez leurs employeurs à Beauvais pendant les vacances scolaires. Nous vous joignons l'échange de mail du 28 juin dernier entre notre commune et la Région Hauts de France.

Vous en souhaitant bonne réception,

Nous vous prions de croire, Madame la Présidente, à l'expression de nos meilleures salutations.

Le Maire,
Christian GAVELLE



P.J. : 2

De: TIBERGHIE Pia [REDACTED]
Envoyé: mercredi 28 juin 2023 14:20
À: contact@mairie-senantes60.fr
Cc: BOIVIN, Stéphane; POUILLOUX, Nolwenn
Objet: RE: DEMANDE DU MAINTIEN DU PASSAGE DU TRANSPORT SCOLAIRE ligne 611 PENDANT LES PETITES ET GRANDES VACANCES- APPRENTIS
Pièces jointes: Ligne 610 à partir du 09-07-2023.pdf

Bonjour Monsieur le Maire,

Pour la bonne gestion des deniers publics, il n'est pas envisageable de maintenir la ligne 611 pendant les vacances d'été et les vacances scolaires 2023-2024.

Durant les vacances, il faudra rejoindre un des arrêts sur une des communes desservies de la ligne 610 pour se rendre à Beauvais.

Je vous joins la fiche horaires été de la ligne 610.

Respectueusement ,



Pia TIBERGHIE
Direction des services de transport
Technicienne d'exploitation des transports

[REDACTED]
151 Avenue du président Hoover 59555 LILLE CEDEX

151 Avenue du président Hoover
59555 LILLE CEDEX

15 Mail Albert 1er
80000 AMIENS CEDEX



Pensez environnement : n'imprimez ce message que si nécessaire.

De : contact@mairie-senantes60.fr <contact@mairie-senantes60.fr>

Envoyé : mercredi 28 juin 2023 10:52

À : BOIVIN, Stéphane [REDACTED]

Objet : DEMANDE DU MAINTIEN DU PASSAGE DU TRANSPORT SCOLAIRE ligne 611 PENDANT LES PETITES ET GRANDES VACANCES- APPRENTIS

Bonjour,

Nous vous demandons de bien vouloir maintenir le passage du transport scolaire, **ligne 611 Villers sur Auchy – Beauvais** sur la commune de SENANTES pour les grandes vacances et petites vacances 2023 et 2024, car nous avons **2 jeunes apprentis** qui ont besoin de se rendre à Beauvais. Heure de passage à Senantes, lundi au vendredi : 6 h 47.

CABARO nous a dit de contacter TRIO, ceci relevant de votre compétence.

Merci de nous tenir au courant si cela peut être mis en place dès le lundi 10 juillet 2023, afin de prévenir les familles (la fin de l'année scolaire étant le 07/07).

Dans l'attente de votre réponse,

Bonne réception,
Cordialement,

Pour le Maire, le secrétariat

M. Christian GAVELLE, Maire
MAIRIE de SENANTES (60650) – 4 Place de l'Eglise
Tél : 03.44.82.55.14

Nouveau courriel : contact@mairie-senantes60.fr

Les informations figurant sur cet e-mail ont un caractère strictement confidentiel et sont exclusivement adressées au destinataire mentionné ci-dessus.

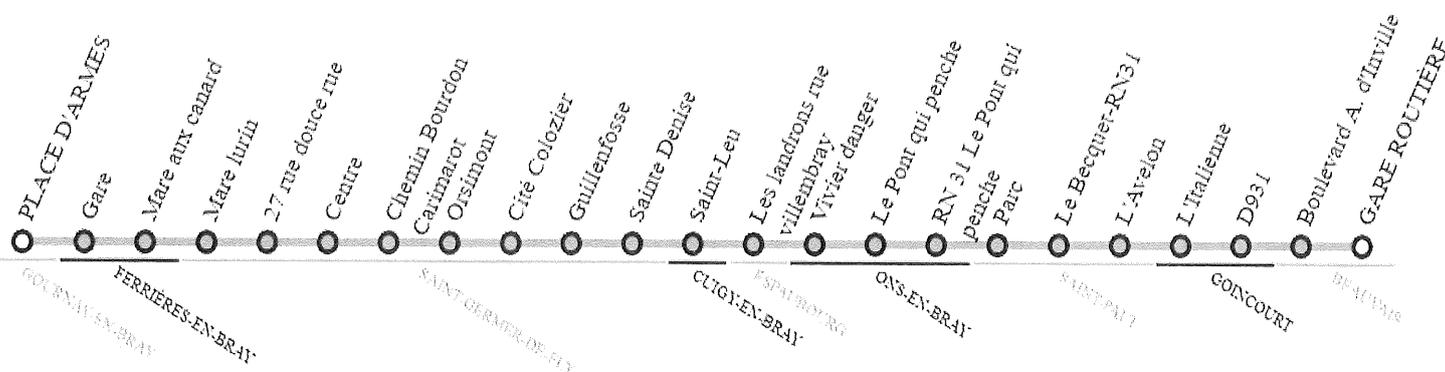
Tout usage, reproduction ou divulgation de cet e-mail est strictement interdit si vous n'en êtes pas le destinataire. Dans ce cas, veuillez nous en avvertir immédiatement par la même voie et détruire l'original. Merci.

This e-mail is intended only for use of the individual or entity to which it is addressed and may contain information that is privileged, confidential and exempt from disclosure under applicable law. Any use, distribution or copying of this e-mail communication is strictly prohibited if you are not the addressee. If so, please notify us immediately by e-mail, and destroy the original. Thank you.

This transmission (including any attachments) may contain confidential information, privileged material (including material protected by the solicitor-client or other applicable privileges), or constitute non-public information. Any use of this information by anyone other than the intended recipient is prohibited. If you have received this transmission in error, please immediately reply to the sender and delete this information from your system. Use, dissemination, distribution, or reproduction of this transmission by unintended recipients is not authorized and may be unlawful.

610 Gournay en Bray - Beauvais

Horaires valables du 09/07/2023 au 03/09/2023

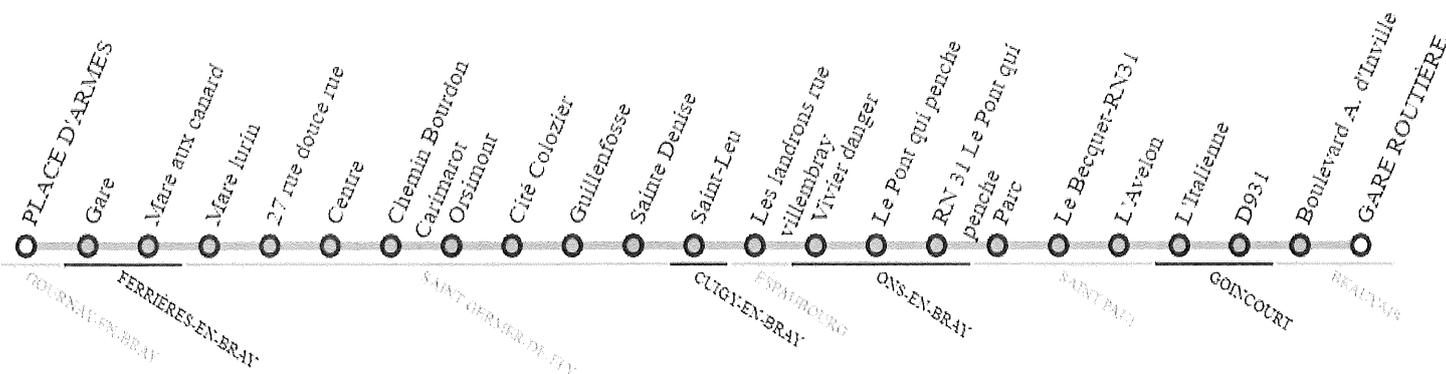


En direction de BEAUVAIS - Gare routière

Course	10299	10295	10300	11564
Période	ETE	ETE	ETE	ETE
Jours de circulation	LMmJV	LMmJVS	LMmJV	LMmJV
GOURNAY-EN-BRAY - Collège Saint Hildevert	-	-	-	-
GOURNAY-EN-BRAY - Place d'armes	06:37	07:50	13:50	17:15
FERRIÈRES-EN-BRAY - Gare	06:41	07:54	13:54	17:19
FERRIÈRES-EN-BRAY - Mare aux canard	06:42	07:56	13:56	17:21
SAINT-GERMER-DE-FLY - Mare lurin	06:43	07:59	13:59	17:24
SAINT-GERMER-DE-FLY - 27 rue Douce rue	06:44	08:00	14:00	17:25
SAINT-GERMER-DE-FLY - Centre	06:45	08:01	14:01	17:26
SAINT-GERMER-DE-FLY - Chemin Bourdon Carimarot	-	08:02	-	-
SAINT-GERMER-DE-FLY - Orsimont - Rue Michel Greuet	06:47	08:03	14:03	17:28
SAINT-GERMER-DE-FLY - Cité Colozier	06:48	08:04	14:04	17:29
SAINT-GERMER-DE-FLY - Guilleufosse	06:49	08:05	14:05	17:30
SAINT-GERMER-DE-FLY - Sainte Denise	06:50	08:06	14:06	17:31
CUIGY-EN-BRAY - Saint-Leu	06:52	08:08	14:08	17:33
ESPAUBOURG - Les landrons RN31	06:54	08:10	14:10	17:35
SAINT-AUBIN-EN-BRAY - Les Fontainettes - RN31	06:57	08:13	14:13	17:38
LACHAPELLE AUX POTS - Gare	07:01	-	14:17	17:42
LACHAPELLE-AUX-POTS - Poste	07:02	08:18	14:18	17:43
ONS-EN-BRAY - Vivier danger	07:07	08:23	14:23	17:48
ONS-EN-BRAY - Le Pont qui penche Boulangerie	07:10	08:26	14:26	17:51
ONS-EN-BRAY - RN 31 Le Pont qui penche	07:11	08:27	14:27	17:52
SAINT-PAUL - Parc	07:13	08:29	14:29	18:00
SAINT-PAUL - Le Becquet-RN31	07:15	08:31	14:31	18:02
SAINT-PAUL - L'Avelon	07:17	08:33	14:33	18:04
GOINCOURT - L'Italienne	07:19	08:35	14:35	18:06
GOINCOURT - D931	07:20	08:36	14:36	18:07
BEAUVAIS - Boulevard A. d'Inville	07:25	08:39	14:41	-
BEAUVAIS - St Just Des Marais poste	-	-	14:42	-
BEAUVAIS - Gare routière	07:39	08:47	14:50	18:15

610 Gournay en Bray - Beauvais

Horaires valables du 09/07/2023 au 03/09/2023



En direction de GOURNAY-EN-BRAY - Collège Saint Hildevert

Course	11638	11636	11637
Période	ETE	ETE	ETE
Jours de circulation	LMmJV	LMmJVS	LMmJV
BEAUVAIS - Gare routière	06:45	12:45	17:30
BEAUVAIS - Parking calvin	06:48	12:50	17:35
GOINCOURT - D931	06:55	12:54	17:39
GOINCOURT - L'Italienne	06:56	12:55	17:40
SAINT-PAUL - L'Avelon	06:58	12:58	17:43
SAINT-PAUL - Le Becquet-RN31	07:00	13:00	17:45
SAINT-PAUL - Parc	07:01	13:02	17:47
ONS-EN-BRAY - RN 31 Le Pont qui penche	07:02	13:04	17:49
ONS-EN-BRAY - Le Pont qui penche Boulangerie	07:03	13:05	17:50
ONS-EN-BRAY - Vivier danger-Chemin des manières	07:09	13:08	17:53
LACHAPELLE AUX POTS - Gare	07:15	13:13	17:58
LACHAPELLE-AUX-POTS - Poste	07:16	13:14	17:59
SAINTE-AUBIN-EN-BRAY - Les Fontainettes - RN31	07:18	13:17	18:02
ESPAUBOURG - Les landrons RN31	07:21	13:21	18:06
CUIGY-EN-BRAY - Saint-Leu	07:23	13:23	18:08
SAINTE-GERMER-DE-FLY - Sainte Denise	07:24	13:25	18:10
SAINTE-GERMER-DE-FLY - Guillenfosse	07:25	13:26	18:11
SAINTE-GERMER-DE-FLY - Cité Colozier	07:27	13:28	18:13
SAINTE-GERMER-DE-FLY - Orsimont - Rue Michel Greuet	07:28	13:30	18:15
SAINTE-GERMER-DE-FLY - Centre	07:30	13:34	18:19
SAINTE-GERMER-DE-FLY - 27 rue Douce rue	07:31	13:35	18:20
SAINTE-GERMER-DE-FLY - Mare lurin	-	13:36	18:21
FERRIÈRES-EN-BRAY - Mare aux canard	07:33	13:38	18:23
FERRIÈRES-EN-BRAY - Gare	07:36	13:41	18:24
GOURNAY-EN-BRAY - Place d'armes	07:41	13:46	18:28